

L'agriculture dans la zone « intermédiaire » du nord-Bourgogne : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030

Dans la zone intermédiaire qui va de la Lorraine jusqu'aux Charentes, certaines exploitations pâtissent depuis une dizaine d'années de difficultés économiques importantes. C'est notamment le cas sur les plateaux du nord de la Bourgogne, entre Dijon et Auxerre, où cette situation soulève des inquiétudes parmi la profession agricole et les élus locaux. Dans ce contexte, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne - Franche-Comté et la Chambre régionale d'agriculture ont commandé une étude à caractère prospectif sur le devenir des exploitations de cette zone. Cette note en présente les principaux enseignements¹.

Des sols pierreux séchant et un faible potentiel de rendement : telles sont les conditions avec lesquelles composent les agriculteurs de la zone intermédiaire, vaste territoire qui s'étend de la Lorraine jusqu'aux Charentes, en passant par les plateaux du nord de la Bourgogne. Historiquement tournés vers la polyculture-élevage, la majorité des agriculteurs de cette région ont progressivement abandonné les productions animales, désormais cantonnées aux fonds de vallées, pour se focaliser sur la production de céréales et de colza destinés à l'export. Si ce modèle a porté l'économie agricole de la zone intermédiaire du nord de la Bourgogne pendant une trentaine d'années, il est désormais confronté à de sérieuses difficultés économiques, qui menacent non seulement la pérennité des exploitations mais également le tissu social associé.

Ce constat a conduit la DRAAF Bourgogne - Franche-Comté à commander une étude prospective sur le devenir des exploitations de cette zone. Réalisée par ACTéon Environnement, Yannick Arama (consultant indépendant) et Agrosup Dijon, elle a mobilisé un groupe prospectif constitué de représentants de l'ensemble des acteurs du territoire : agriculteurs, élus, instituts techniques, syndicats d'eau, associations, etc.

L'étude a commencé par une analyse du territoire et des enjeux auxquels il est

confronté. Cette analyse préalable a permis de préparer le premier atelier prospectif, au cours duquel les déterminants qui influent sur l'agriculture de la région ont été identifiés. Le second atelier a été consacré à la formulation d'hypothèses quant à l'évolution de ces déterminants, lesquelles ont été consignées dans des fiches-variables. Les ateliers 3 et 4 ont quant à eux été dédiés à la construction des scénarios prospectifs. Pour finir, l'atelier 5 a permis de dégager des leviers d'action associés à chaque scénario.

Après une première partie qui rappelle les tendances passées et présentes concernant l'agriculture de la région étudiée, cette note expose les cinq scénarios prospectifs élaborés par le groupe de travail avec l'appui du prestataire.

1. Analyse rétrospective : un modèle colza/blé/orge à bout de souffle

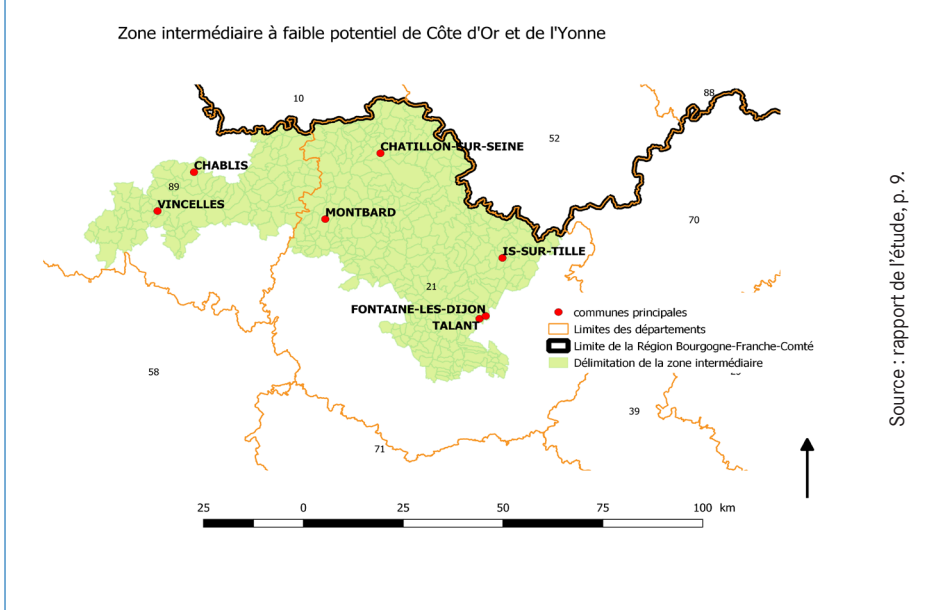
1.1. Un recours massif aux intrants et une production valorisée sur les marchés internationaux

Amorcée dès les années 1970, la spécialisation en grandes cultures des exploitations de la zone intermédiaire du nord de la Bourgogne (figure 1) se renforce et s'accélère dans les années 1990. Ce phénomène s'explique

d'abord par une désaffection pour les activités d'élevage, du fait de prix jugés peu rémunérateurs pour les productions animales, mais aussi en raison de la pénibilité du métier d'éleveur et des contraintes liées à l'obligation de mise aux normes des bâtiments. Cette spécialisation est également la conséquence d'un contexte économique porteur pour les productions végétales, caractérisé par une situation globalement favorable sur les marchés nationaux (droits de douane limitant la concurrence étrangère) et internationaux (hausse de la demande mondiale). Cette situation a favorisé les investissements dans du matériel de plus en plus performant, autorisant un agrandissement rapide des exploitations et l'extension des surfaces mises en culture. Outre les économies d'échelle qu'ils engendrent, ces agrandissements permettent d'accroître le montant des subventions perçues, et ainsi de sécuriser une part importante des revenus. Dans le même temps, le recours aux intrants a permis aux agriculteurs de se focaliser sur les productions les plus rémunératrices, si bien que la plupart d'entre eux se sont rapidement orientés vers des rotations simplifiées de

1. Drouillat M., Arama Y., Chevignard N., 2019, *L'agriculture dans les zones "intermédiaires" et à "faible potentiel" : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030*, ACTéon et AgroSupDijon : <https://agriculture.gouv.fr/etude-lagriculture-dans-les-zones-intermediaires-et-faible-potentiel-difficultes-ressources-et>

Figure 1 Localisation de la région étudiée



Source : rapport de l'étude, p. 9.

type colza/blé/orge, destinées à l'export. L'utilisation d'intrants a enfin entraîné un accroissement marqué des rendements, même si, du fait des conditions pédologiques défavorables dont pâtissent les exploitations de la région, celui-ci a été plus limité et aléatoire que ce qui a été observé au même moment dans les principales régions céréalières françaises.

1.2. Un modèle fragilisé dans les années 2010

Depuis les années 2010, la pertinence de ce modèle est remise en cause, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les rendements des grandes cultures stagnent voire diminuent et sont de plus en plus variables. Il semble que cela résulte notamment de l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques extrêmes, tels les sécheresses, dont les impacts sont amplifiés par la faible réserve utile des sols de la région. C'est également la conséquence de l'apparition de résistances de certains ravageurs aux produits phytosanitaires, en particulier pour le colza. Il est à craindre que cette stagnation voire diminution des rendements s'amplifie à l'avenir, sous l'effet notamment de l'accélération du dérèglement climatique.

Dans le même temps, la conjoncture économique s'est dégradée et les agriculteurs sont aujourd'hui confrontés à des prix à la production orientés globalement à la baisse, et de plus en plus volatils. Du côté des intrants, c'est au contraire à un renchérissement des prix qu'on assiste, avec là encore de fortes variabilités inter-annuelles.

Ces facteurs fragilisent les exploitations de grandes cultures de la région, et ce d'autant plus qu'elles sont très endettées du fait de leur haut niveau d'équipement. Ainsi, la plupart des exploitants, mais également leurs partenaires (créanciers, conseillers, coopératives, etc.), considèrent désormais qu'ils sont arrivés aux limites de ce modèle.

1.3. L'ensemble du territoire est fragilisé

Au-delà des enjeux agricoles, plusieurs éléments suggèrent que la région fait également face à des fragilités territoriales marquées. En premier lieu, avec 26 habitants/km², la densité de population de la zone est faible en comparaison de la moyenne nationale (121 habitants/km²). Elle stagne depuis 10 ans (+0,05%), alors qu'elle augmente au niveau national de 0,4%/an en moyenne (figure 2). Moins nombreux, les habitants de la zone sont également plus âgés. L'indice de vieillesse (population de plus de 75 ans / population de moins de 20 ans) y était ainsi de 49 % en 2016, contre 46,6% pour la région Bourgogne - Franche-Comté et 38,7% pour l'ensemble de la France. La population jeune et en âge de travailler est donc sous-représentée au sein de

la zone, tandis que la population retraitée y est sur-représentée.

Par ailleurs, la zone a une vocation surtout résidentielle et elle n'est pas très attractive du point de vue de l'emploi. Les données de l'enquête « Déplacements domicile/travail » de l'Insee montrent que le flux d'actifs sortant quotidiennement de la zone pour aller travailler à l'extérieur (33 500 personnes) est deux fois plus important que le flux d'entrants (15 500).

Pour terminer, même si l'accès aux services de base est dans l'ensemble satisfaisant dans la région d'étude, notamment pour ce qui est des commerces, des écoles et des services de santé, des difficultés se font sentir ponctuellement et le déclin de la démographie locale pose à terme la question de la pérennité de ces équipements.

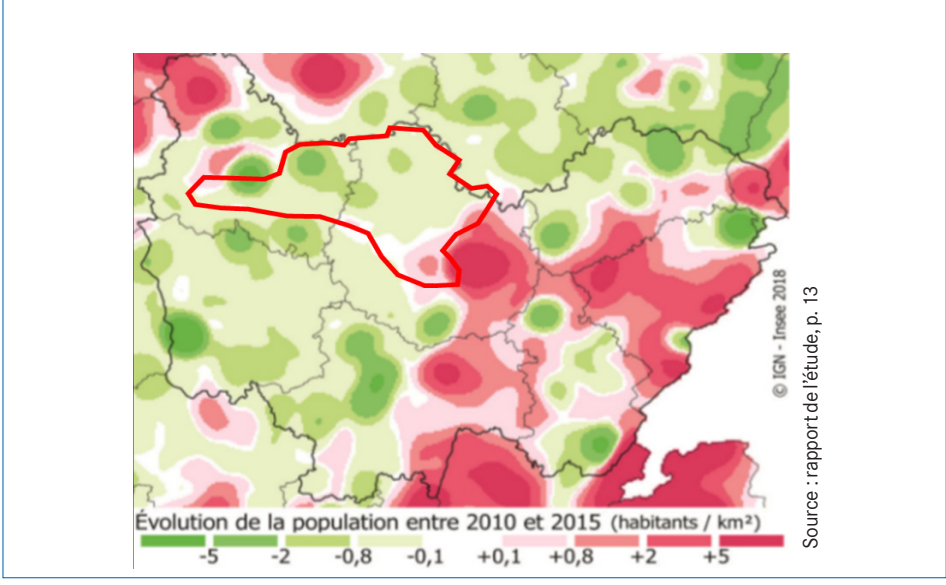
Tous ces éléments rétrospectifs montrent que la zone intermédiaire du nord de la Bourgogne est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs, ceux là mêmes qui ont amené la DRAAF et la Chambre d'agriculture à engager une réflexion prospective.

2. Les scénarios prospectifs

Cinq scénarios prospectifs à l'horizon 2030 ont été construits par un groupe de travail réunissant les principales catégories d'acteurs concernées par l'avenir de la zone intermédiaire étudiée. Élaborer des scénarios permet d'ouvrir la réflexion sur la diversité des futurs que les changements à l'œuvre et les tendances repérables permettent d'imaginer. Un tel exercice laisse ensuite de la place au décideur pour faire les choix politiques adéquats permettant d'aller vers un futur souhaitable, et d'ajuster les leviers d'action et les outils des politiques publiques.

Les scénarios sont présentés, dans la suite de cette note, en décrivant pour chacun d'eux le profil d'agriculteur prédominant. Les contraintes pédologiques et climatiques de la

Figure 2 Évolution de la densité de population entre 2010 et 2015 sur la zone intermédiaire étudiée



Source : rapport de l'étude, p. 13

zone intermédiaire à l'origine de l'étude (sols superficiels, séchants, caillouteux et sensibles à la sécheresse), ont été considérées par le groupe prospectif comme étant des constantes qui ne seront pas amenées à évoluer d'ici à 2030. C'est pourquoi elles n'interviennent pas dans la description des scénarios.

2.1. Scénario « Un agri-industriel dans une économie mondialisée »

Dans ce scénario, les exploitations de grandes cultures de la zone intermédiaire sont confrontées à une volatilité accrue des prix à la production et au tarissement des soutiens publics à l'agriculture, dans un contexte global de libéralisation de l'économie. Pour rester compétitives, elles misent sur les économies d'échelle et la compression des coûts de production.

Elles continuent à s'agrandir, de façon accélérée. Désormais appelées « sites agricoles », la taille moyenne des exploitations de la région dépasse les 1 000 ha. Au début des années 2020, plusieurs leviers sont mobilisés pour diminuer les coûts : amortissement des matériels sur des surfaces de plus en plus grandes, recours massif à des entreprises de travaux agricoles afin de réduire les investissements matériels, optimisation de l'usage des intrants, recours à une main-d'œuvre peu onéreuse, etc. Dans une recherche de flexibilité, les sites agricoles recourent largement à la location par le biais de plateformes Internet, que ce soit pour du matériel technologique de pointe ou de la main-d'œuvre, laquelle est désormais indépendante et payée à la tâche. Une partie de la production est contractualisée annuellement avec les agro-industriels, le reste est stocké à la ferme et vendu lorsque les cours mondiaux sont favorables.

De leur côté, les exploitations en polyculture-élevage des fonds de vallées retrouvent des marges de manœuvre en contractualisant une partie de leur production avec les grandes surfaces du territoire, qui cherchent à développer leur offre en produits locaux, pour lesquels la demande est forte. Ce sont les grandes surfaces qui investissent dans les ateliers de transformation et de conditionnement nécessaires à la mise en place de ces filières de proximité. Engagées dans la valorisation des productions locales, ces grandes surfaces n'en restent pas moins déterminées à s'approvisionner au plus bas coût possible. De ce fait, si ces contractualisations ont un temps permis à certaines exploitations de retrouver une stabilité financière, la situation se complique ensuite rapidement.

En 2030, la rentabilité des exploitations de la région reste précaire. Leur nombre a été divisé par trois, un peu plus de la moitié des exploitations étant désormais en grandes cultures. Cependant, les surfaces agricoles se sont maintenues et le territoire est parvenu à rester un bassin de production important. En 2030, le nombre d'emplois dans la région a fortement diminué, le vieillissement de la

population se poursuit et une forte déprise démographique s'engage, avec à la clé une réduction importante de l'offre en services de proximité.

2.2. Scénario « Un agri-diversifié avec valorisation des produits en circuits courts »

Alors que les marchés sont toujours aussi volatils, les organismes professionnels agricoles incitent les agriculteurs à s'orienter vers les circuits courts et à se tourner vers le marché intérieur, qui est en demande de produits de qualité et locaux.

Les polyculteurs-éleveurs sont les mieux placés pour répondre à cette incitation. La plupart d'entre eux mettent en place, au début des années 2020, des ateliers de transformation et de conditionnement sur leur exploitation. Les produits sont vendus aux habitants du territoire, à ceux des villes alentours, et proposés à la restauration collective qui a l'obligation d'augmenter la part des produits locaux dans ses menus. Le démarrage est long et difficile, mais les collectivités se mobilisent en finançant des infrastructures logistiques (camionnettes frigorifiques, petites plateformes logistiques) pour faciliter l'acheminement des produits.

Au-delà des polyculteurs-éleveurs, quelques céréaliers s'engagent également dans cette voie de la diversification et des circuits courts, bien que cela soit pour eux plus compliqué. En 2030, il reste finalement très peu d'exploitations exclusivement céréalières dans la région. Certes, il y a toujours des exploitations pour lesquelles cette production est prédominante, mais celle-ci est fréquemment associée à de petits ateliers de poules pondeuses, dont les produits sont écoulés en direct. Ces ateliers permettent de compenser partiellement des trésoreries en dents de scie.

Le tournant de la diversification et des circuits courts est facilité par les aides mises en place, dans les années 2020, pour inciter les agriculteurs à aller dans ce sens. Le développement de ces activités accroît par ailleurs considérablement les besoins en main-d'œuvre sur les exploitations. Aussi, les organismes professionnels organisent des campagnes de communication pour trouver des volontaires par le biais de chantiers participatifs, woofing, stages de reconversion professionnelle, etc. Par la suite, des embauches en bonne et due forme sont possibles.

La dynamique engagée ne suffit pas à enrayer la baisse du nombre d'exploitations dans la région : plus de la moitié d'entre elles ont disparu à l'horizon 2030, et un quart de la SAU est à l'abandon. En revanche, l'emploi agricole n'a pas diminué, les nouvelles activités développées sur les exploitations nécessitant davantage de main-d'œuvre que les grandes cultures. Le territoire se redynamise petit à petit grâce au développement de l'accueil à la ferme et du tourisme, en lien avec la création du Parc national des forêts de Champagne-Bourgogne et la reconnaissance de Dijon

comme capitale de la gastronomie. Cela soutient les débouchés et attire quelques nouveaux habitants.

2.3. Scénario « Un agri-énergéticien, producteur d'énergie »

Dans un contexte où les tensions internationales prennent de l'ampleur et où l'accès aux énergies fossiles est rendu difficile et onéreux, les agriculteurs et collectifs des zones intermédiaires lancent un appel pour accueillir une « zone de production énergétique verte », afin de diversifier leurs revenus. Cette proposition trouve un écho positif et les investisseurs, l'État et la population appuient cette proposition.

Confiantes quant aux retours sur investissement que sont susceptibles de générer les projets de production d'énergie verte, les banques soutiennent ces initiatives. L'installation de panneaux solaires sur les hangars agricoles, pratique déjà courante dans la région en 2019, se poursuit et s'amplifie. En parallèle, des projets collectifs de production d'énergie solaire ou éolienne voient le jour, et des sociétés d'économie mixte mêlant habitants, collectivités et agriculteurs sont créées pour les porter. Les exploitants mettent à disposition les toits de leurs bâtiments mais aussi certaines de leurs terres les plus mauvaises, qu'ils équipent de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes. Ils se montrent également favorables à des projets portés par des investisseurs extérieurs, à condition d'y être étroitement associés. De leur côté, les polyculteurs-éleveurs se regroupent et développent des méthaniseurs en « petits collectifs » impliquant 5 à 10 exploitations. Les coopératives montent quant à elles des projets de plus grande envergure, à base de cultures intermédiaires à vocation énergétique, qui mobilisent jusqu'à 200 exploitations.

Ces projets sont possibles parce que les infrastructures de transport énergétique ont été développées. Dès 2020, l'État et la Région s'accordent sur un schéma directeur de transport énergétique, en partenariat avec les opérateurs. Une Agence de l'énergie prend en charge l'animation territoriale des projets et le pilotage du développement de ces infrastructures. Sous l'impulsion des élus du territoire, et pour garantir un appui aux agriculteurs en activité, les tarifs de rachat de l'énergie d'origine agricole sont bonifiés. Par ailleurs, afin de favoriser l'essor de ce type de projets, les contraintes liées aux règles d'urbanisme ou à l'usage de cultures alimentaires à des fins énergétiques sont assouplies.

Du fait de ces évolutions, le nombre d'exploitations a diminué en 2030 dans la région étudiée, mais celles qui se sont maintenues ont retrouvé un équilibre économique. La grande majorité d'entre elles sont impliquées d'une façon ou d'une autre dans la production d'énergie. Au total, environ un dixième de la SAU est utilisé pour du photovoltaïque au sol ou éolien, et environ deux fois plus pour la méthanisation. Ces

activités nouvelles créent de nombreux besoins en compétences, nécessitant le montage de formations aux métiers de l'énergie dans les lycées agricoles du territoire. Ces métiers attirent une population plus jeune, qui vient s'installer dans la région.

2.4. Scénario « Des agri-entrepreneurs, opportunistes sur leur territoire »

Les marchés mondiaux ne permettent pas une rémunération satisfaisante des agriculteurs de la région, et beaucoup d'entre eux cessent leur activité. Attachés à leur métier, d'autres décident de se maintenir en devenant pluri-actifs. Petite production d'énergie, fourniture de services écosystémiques (stockage du carbone, préservation de la qualité de l'eau, etc.), tourisme, entretien paysager et investissement foncier sont pour eux autant de nouvelles sources de revenus.

Dès 2020, bon nombre des agriculteurs de la zone décident de se tourner vers la petite production énergétique, soit par l'installation d'une unité de méthanisation, soit en posant quelques panneaux solaires supplémentaires sur leurs toits. Par ailleurs, la question de la qualité de l'eau potable se faisant de plus en plus prégnante, agences de l'eau et collectivités territoriales mettent en place des paiements pour services écosystémiques liés à l'eau. Des paiements pour le stockage du carbone sont également introduits, au niveau européen, et ces dispositifs permettent aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenu en adoptant les pratiques idoines. Parallèlement, certains d'entre eux se spécialisent dans « l'entretien paysager » et louent leurs services et leur matériel aux communes pour l'entretien des routes, chemins et forêts, voire pour des travaux publics. Enfin, la mise en place du Parc national des forêts de Champagne-Bourgogne permet à la région de développer son offre touristique, et certains exploitants mettent en place un gîte à la ferme.

L'équilibre entre toutes ces activités est souvent difficile à tenir. Cependant, cette dynamique de diversification des revenus permet, en 2030, de conserver un tissu d'exploitations de taille moyenne. Constatant qu'ils n'arrivent plus à mener de front l'ensemble de leurs activités, certains exploitants finissent alors par arrêter la production agricole. Le développement du tourisme permet de maintenir les services, mais ceux-ci sont désormais concentrés dans des pôles à l'échelle des communautés de communes. Certaines communes ont par ailleurs choisi de fusionner afin d'être en capacité d'investir dans des projets clés (tourisme, infrastructures, etc.).

2.5. Scénario « Des agri-toriaux, créateurs et promoteurs d'une marque territoriale »

En réponse aux fortes difficultés auxquelles sont confrontées les exploitations de grandes

cultures de la région, les acteurs économiques locaux s'associent pour développer une marque territoriale permettant de se soustraire aux cours mondiaux, jugés trop volatils. Il est décidé de viser la clientèle parisienne, à la recherche de produits respectueux de l'environnement et de relative proximité, mais dont les besoins ne sont pas satisfaits par l'agriculture du Bassin parisien, qui reste largement tournée vers l'export. Afin de profiter de l'attachement des Parisiens pour le fleuve qui traverse leur ville, cette marque est appelée « Sources de la Seine ».

Dans un premier temps, la marque se structure autour de farines de qualité dédiées à la fabrication de pain et viennoiseries. Les exploitations produisant les céréales doivent être labellisées à « Haute valeur environnementale » (HVE) et respecter des cahiers des charges évolutifs, visant l'amélioration continue des pratiques. Coopératives agricoles, chambres d'agriculture et instituts techniques accompagnent et conseillent les agriculteurs pour mettre en place des rotations et itinéraires techniques à bas niveau d'intrants. Année après année, la marque prend de l'ampleur et, en 2025, environ 300 céréaliers exploitant 20 % de la SAU de la région sont impliqués et commencent à trouver un nouveau souffle. C'est également en 2025 que la marque s'ouvre à d'autres types de productions, notamment le maraîchage et l'élevage. Par la suite, il est décidé d'inclure dans la démarche les filières du bois et de la pierre de Bourgogne, ainsi que les acteurs du tourisme.

En 2030, les acteurs se félicitent du dynamisme de la marque. C'est à présent un syndicat interprofessionnel qui la gère et s'assure du respect des règles du jeu par tous les professionnels. Le syndicat veille également à rester à la pointe des attentes environnementales et sociétales, et s'assure d'une amélioration continue des pratiques.

*

L'étude prospective dont les principaux résultats viennent d'être présentés a permis aux acteurs de la zone intermédiaire du nord de la Bourgogne de s'accorder sur un diagnostic partagé de la situation de ce territoire, et d'amorcer une réflexion stratégique sur son devenir. Il s'agit là d'une avancée importante dans une région où les dynamiques collectives sont souvent peu développées.

Pour le groupe prospectif, les cinq scénarios présentés ci-dessus sont autant de futurs possibles du territoire à l'horizon 2030. Aucun de ces scénarios n'apporte et n'apportera la solution immédiate aux difficultés économiques rencontrées. Dans son ensemble, le groupe n'a pas souhaité identifier un scénario qui serait plus probable ou plus souhaitable que les autres, chacun véhiculant des représentations spécifiques de la réalité et des

réponses aux défis auxquels est confrontée la région étudiée. Il est d'ailleurs probable que la solution aux problèmes traversés actuellement par la zone intermédiaire du nord Bourgogne reposera sur une combinaison de de ces cinq scénarios. Quelles que soient les évolutions à venir, la mise en œuvre de tout ou partie de ces scénarios nécessitera la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, agriculteurs, coopératives et négociants, mais aussi collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, communautés de communes, etc.) et administrations d'État (DRAAF et DDT).

Maëlle Drouillat
ACTeon Environnement
Yannick Arama
Consultant
Nicole Chevillard
AgroSup Dijon
Florent Viprey
DRAAF Bourgogne - Franche-Comté
Mickaël Hugonnet
Centre d'études et de prospective

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héral
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP
Dépôt légal : À parution © 2019